

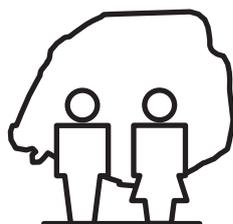
PARIS, 2050 : QUELS IMPACTS DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES SUR LES BESOINS EN ÉQUIPEMENTS ?

NOTE n°126

AVRIL 2018



© Apur - Hanna Darabi



2 233 000

Parisiens en 2050

D'ici 2050, la population de Paris devrait se stabiliser avec des évolutions différentes selon les arrondissements. Les arrondissements centraux perdraient plus d'un habitant sur cinq alors que ceux de la périphérie gagneraient tous des habitants, à l'exception du 16^e. La structure par âge de la population évoluerait également de manière contrastée, entraînant des besoins différenciés pour les structures ou services. La population des plus jeunes resterait stable. Dans ce contexte, les établissements de la petite enfance auraient besoin de plus de flexibilité, pour accueillir cette population. En revanche, les Parisiens les plus âgés deviendraient de plus en plus nombreux, comme sur l'ensemble du territoire national, nécessitant une évolution de l'offre des équipements d'hébergement et de services.

Les besoins en équipements, étroitement liés aux évolutions démographiques, constituent des enjeux importants pour

les territoires. Paris est le seul département francilien pour lequel la population serait stable à l'horizon 2050, alors qu'elle augmente ailleurs. Cette stabilité masquerait toutefois des évolutions disparates par âge et par arrondissement, pouvant nécessiter une adaptation des équipements existants.

En 2050, selon les différents scénarios envisagés, la population parisienne serait comprise entre 2 155 000 et 2 325 000 habitants. Elle atteindrait 2 233 000 habitants si les tendances démographiques récentes se poursuivaient. Le déficit migratoire ne serait plus compensé par le solde naturel. La baisse constatée depuis 2011 se prolongerait jusqu'au milieu de la prochaine décennie. Ensuite, la population parisienne repartirait à la hausse, pour retrouver en 2050 un niveau très proche de celui de 2013. En comparaison, sur la même période, la population de la petite couronne augmenterait de 15 % et celle de la grande couronne de 17 %.

Baisse de la population dans les arrondissements centraux et le 16^e

En 37 ans, la population parisienne serait globalement stable avec des évolutions différenciées selon les arrondissements et les périodes.

Les quatre arrondissements centraux formeraient en 2050 le territoire le moins peuplé de Paris. Ensemble, ils ne compteraient plus que 78 000 habitants. Le déficit migratoire s'atténuerait durant cette période, mais il ne serait pas compensé par le léger excédent naturel, relativement stable. Toutes les tranches d'âge contribueraient au déficit migratoire. À partir de 2030, les actifs (18-59 ans) seraient de moins en moins nombreux à quitter ces arrondissements, réduisant le déficit migratoire et freinant la baisse démographique.

L'essentiel de cette perte s'observerait d'ici 2030 avec une baisse de -1,6 % par an (figure 1).

Les 5^e, 6^e et 7^e arrondissements connaîtraient des évolutions assez semblables à celles des quatre premiers. Ils perdraient 32 000 habitants d'ici 2050, soit un habitant sur cinq, si les tendances démogra-

phiques actuelles se poursuivaient. Là encore, le déficit migratoire serait responsable de la baisse de la population, même si ce dernier serait divisé par cinq entre 2013 et 2050, grâce aux départs moins importants des actifs sur la période.

Dans les 8^e et 9^e arrondissements, la population diminuerait respectivement de 14 % en 37 ans. Cette baisse serait accentuée d'ici 2030 (-16 000 habitants), suivie d'un léger rebond de 2 000 habitants jusqu'à 2050. Elle serait également due au déficit migratoire, qui diminuerait toutefois de moitié d'ici 2050, en raison d'une diminution du nombre de départs des actifs et des seniors.

Les baisses de population seraient toutefois très modérées dans les 10^e et 16^e arrondissements. Le 16^e arrondissement se distingue des autres arrondissements parisiens par un solde naturel devenant déficitaire dès 2018, du fait du vieillissement de sa population (baisse des naissances et augmentation des décès). Un léger regain de population y serait toutefois observé à partir de 2037.

En 37 ans, la population parisienne serait globalement stable avec des évolutions différenciées selon les arrondissements et les périodes.

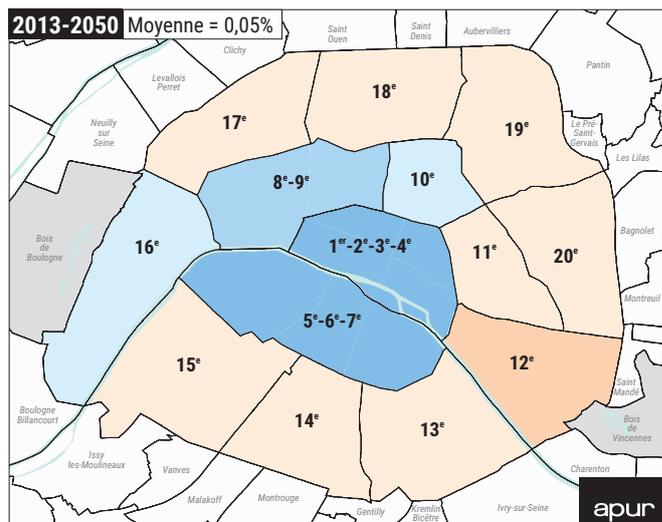
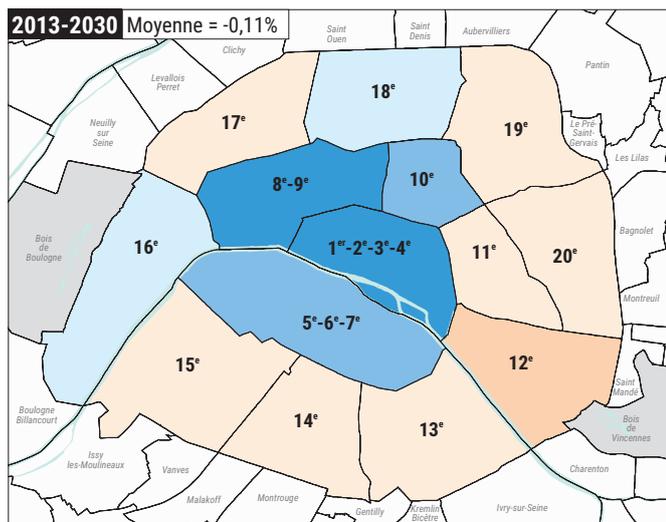
Hausse démographique dans les arrondissements périphériques

À l'opposé des arrondissements du centre, ceux de la périphérie (sauf le 16^e) verraient leur population augmenter d'ici 2050. Le 12^e arrondissement connaîtrait la plus forte croissance démographique avec 14,5 % (soit 21 000 habitants de plus). Il serait suivi par le 14^e, le 17^e et le 15^e arrondissement dont les populations augmenteraient respectivement de 8 %, 7 % et 5,5 %. Le solde migratoire dans ces arrondissements serait déficitaire,

hormis pour les actifs. L'excédent de naissances sur les décès, en restant supérieur au déficit migratoire, serait ainsi le seul moteur de la croissance démographique.

Le 15^e, seul arrondissement comptant plus de 200 000 habitants en 2013, demeurerait l'arrondissement le plus peuplé. En revanche, deux autres arrondissements dépasseraient ce seuil en 2050 : le 18^e et le 20^e.

La répartition spatiale de la population parisienne se modifierait ainsi au fil des ans. Alors que près de 12 % des Parisiens résident dans l'un des sept premiers arrondissements en 2013, ils ne seraient plus que 9,2 % en 2050. À l'inverse, la part de la population des arrondissements périphériques (12^e au 20^e à l'exception du 16^e) augmenterait de près de 3,4 points pour atteindre 68,7 % de la population de la capitale. (figure 2)



UNE PLUS FORTE CROISSANCE DE POPULATION DANS LE 12^e ARR. À L'HORIZON 2050

Évolution annuelle moyenne de la population Projections

HAUSSE

- 0,25 % ou plus
- moins de 0,25 %

BAISSE

- moins de 0,25 %
- de 0,25 à 0,5 %
- de 0,5 à 1 %
- plus de 1 %

Source : Insee, recensement de la population 2013 et modèle Omphale 2017.

Des évolutions par âge affectant les besoins en équipements

En première approche, la relative stabilité démographique de la capitale à l’horizon 2050, selon le scénario tendanciel, ne met pas en évidence de besoins supplémentaires d’équipements. Toutefois, cette analyse ne tient pas compte des besoins qui seraient gé-

nérés localement par les opérations d’aménagement prévues, notamment dans le cadre des ZONES d’Aménagement Concertées (ZAC) Paris Nord Est dans le 18^e, Bercy Charenton et Gare de Lyon Daumesnil dans le 12^e arrondissement (programmation d’environ 7 300 logements familiaux à l’horizon 2025).

UNE AUGMENTATION DE LA POPULATION DANS LES ARRONDISSEMENTS PÉRIPHÉRIQUES

Territoires	2013	2030	2050
1 ^{er} au 4 ^e arr.	102 000	79 000	78 000
5 ^e au 7 ^e arr.	160 000	137 000	128 000
8 ^e et 9 ^e arr.	99 000	83 000	85 000
10 ^e	92 000	82 000	88 000
11 ^e	153 000	153 000	155 000
12 ^e	145 000	155 000	166 000
13 ^e	184 000	188 000	189 000
14 ^e	141 000	146 000	152 000
15 ^e	237 000	241 000	251 000
16 ^e	167 000	161 000	163 000
17 ^e	170 000	177 000	182 000
18 ^e	200 000	197 000	200 000
19 ^e	186 000	187 000	192 000
20 ^e	195 000	201 000	204 000
Paris	2 230 000	2 187 000	2 233 000
Petite Couronne	4 498 000	4 855 000	5 150 000
Grande couronne	5 232 000	5 738 000	6 122 000
Île-de-France	11 960 000	12 780 000	13 505 000

Source : Insee, recensement de la population 2013 et modèle Omphale 2017.

Par ailleurs, la stabilité de la population parisienne masque des évolutions dans sa structure par âge, susceptibles de modifier ou générer des besoins sur certains équipements particuliers : établissements d’accueil de la petite enfance et écoles pour les plus jeunes, établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les services de maintien à domicile pour les plus âgés.

Une légère hausse du nombre d'enfants de moins de 3 ans

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans n'augmenterait que légèrement d'ici 2050 et leur part dans la population totale resterait relativement stable (3 %). Selon le scénario tendanciel, leur effectif atteindrait 75 000 en 2050 (figure 3). Dans un premier temps de 2020 à 2030, leur nombre baisserait au rythme de -0,2 % par an, puis augmenterait jusqu'en 2040 de +0,4 % par an. En effet, les femmes nées dans les années 2000 étant plus nombreuses, le nombre de naissances augmenterait entre 2030 et 2040.

Au 1^{er} janvier 2018, le parc de la Ville de Paris compte 35 407 places pour les enfants de moins de 3 ans dans les différentes structures d'accueil collectif. Le taux d'équipement, calculé comme le rapport entre le nombre de places et le nombre d'enfants de moins de trois ans, permet d'apprécier l'importance de l'offre d'accueil au niveau local. Ce taux s'élève à plus de 50 % dans la capitale. Cela signifie que plus de la moitié des enfants de moins de 3 ans peuvent être accueillis en structures d'accueil collectif. À titre de comparaison, le taux d'équipement s'élève à 18 % à l'échelle nationale selon l'observatoire national de la petite enfance. À l'ho-

rizon 2020, compte tenu des projets en cours ou à l'étude, le parc devrait croître de plus de 3 000 places et atteindrait ainsi 38 500 places.

Pour conserver ce niveau au regard de l'évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans, 1 350 places supplémentaires seraient nécessaires entre 2020 et 2050, soit 45 places par an en moyenne. Cette offre nouvelle devrait être déployée dans les quartiers les moins dotés de la capitale, tels que les 11^e, 17^e ou 16^e arrondissements. Elle pourrait aussi découler d'un meilleur usage de certains équipements actuels où le taux de fréquentation est inférieur à la moyenne parisienne qui est de l'ordre de 76 % aujourd'hui. Sur ce point, la Ville de Paris envisage de faire évoluer dans un premier temps ses haltes garderies puis ses crèches collectives, en structures multi-accueil plus flexibles et mieux adaptées à l'évolution des besoins des familles avec jeunes enfants. Ces évolutions permettront de proposer aux familles davantage de contrats « sur mesure » d'une demi-journée à cinq jours par semaine, évolutifs dans le temps, conformément aux accords passés avec la Caisse d'allocations familiales de Paris, concernant la diversification des modes de fréquentation. Les établissements proches du pé-



75 000

enfants de moins de 3 ans en 2050

riphérique pourraient également à terme élargir leur accueil aux familles résidant dans les communes limitrophes. Ces mesures pourraient permettre d'accroître la fréquentation de ces équipements.

Notons toutefois que ces hypothèses reposent sur un niveau d'offre constant et qu'une nouvelle analyse des besoins à l'avenir pourrait conduire à accroître de nouveau celle-ci.

3 EN 2050, UNE POPULATION PARISIENNE STABLE, MAIS VIEILLISSANTE

Effectifs par tranche d'âge et évolutions annuelles entre 2013-2030 et 2013-2050

Période	moins de 3 ans	3-10 ans	11-14 ans	15-19 ans	20-64 ans	65-74 ans	75 ans ou plus	total
2013	72 000	168 000	81 000	112 000	1 459 000	171 000	167 000	2 230 000
2030	72 000	158 000	76 000	106 000	1 369 000	184 000	223 000	2 188 000
2050	75 000	164 000	77 000	105 000	1 372 000	178 000	262 000	2 233 000
Évolution en nombre								
2013-2030	0	-10 000	-5 000	-6 000	-90 000	13 000	56 000	-43 000
2013-2050	3 000	-4 000	-4 000	-7 000	-87 000	7 000	95 000	3 000
Évolution en %/an								
2013-2030	0,0%	-0,4%	-0,4%	-0,3%	-0,4%	0,4%	1,7%	-0,1%
2013-2050	0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,2%	-0,2%	0,1%	1,2%	0,0%

Source : Insee, recensement de la population 2013 et modèle Omphale 2017.

Une stabilisation du nombre d'élèves dans le 1^{er} degré à l'horizon 2050

En 2017, Paris accueille 164 200 élèves répartis dans 764 établissements publics ou privés sous contrat du 1^{er} degré. Parmi ces élèves, 3 % ne résident pas dans la capitale et 22 % sont scolarisés dans le secteur privé. Ces élèves sont principalement âgés de 3 à 10 ans. À l'horizon 2050, leur nombre serait en légère baisse (-4 000 en 37 ans, soit près de 110 par an en moyenne sur la période). Leur effectif baisserait dans un premier temps jusqu'en 2023 au rythme de -0,6 % par an, se stabiliserait à un niveau bas entre 2023 et 2035, puis progresserait légèrement de 2035 à 2050 (+ 0,3 % par an) pour atteindre 164 000.

La diminution prévue des effectifs d'ici 2023 devrait être plus prononcée dans le niveau élémentaire, qui correspond aux enfants âgés de 6 à 10 ans. En effet, suite à la baisse des naissances constatée depuis 2010, les effectifs d'enfants scolarisés en maternelle ont déjà fortement chuté ces dernières années et semblent avoir atteint un niveau plancher. Dans les écoles élémentaires, la baisse constatée lors des rentrées 2016 et 2017 devrait se prolonger et s'accroître. À la rentrée 2017, le nombre moyen d'enfants par classe dans les

écoles publiques était de 24 élèves en moyenne, aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

Le projet gouvernemental visant à dédoubler les classes de CP/CE1 en réseaux d'éducation prioritaire entraîne également des réflexions sur les infrastructures. À Paris, les modalités de mise en œuvre s'orientent plutôt vers le dédoublement de salles de classe et sont réalisables pour les trois quarts des écoles concernées à ce jour. Pour le quart restant, il est envisagé que deux enseignants partagent la même salle de cours. En matière d'évolution des équipements, compte tenu des tendances démographiques et scolaires récentes et à venir, la Ville de Paris prévoit d'ajuster légèrement le nombre d'écoles. De nouvelles écoles seront construites dans le cadre des opérations d'aménagement quand parallèlement de petits établissements vieillissants et coûteux en fonctionnement verront leurs usages évoluer. Une réflexion profonde sur le parc d'équipements est en cours afin de favoriser le développement de structures adaptables, mutualisées, pouvant s'ajuster dans le temps aux besoins nouveaux.



164 000

enfants de 3 à 10 ans
en 2050



77 000

adolescents
de 11 à 14 ans en 2050

Une baisse du nombre de collégiens

En 2017, Paris accueille 84 928 collégiens répartis dans 178 établissements publics ou privés sous contrat. Parmi ces élèves, environ 10 % ne résident pas dans la capitale et près de 35 % sont scolarisés dans le secteur privé. Le lieu d'études des collégiens ne correspond donc pas toujours à leur lieu de résidence. Pour cette raison, les futurs besoins de places en collège sont moins liés aux projections locales de popu-

lation et sont plus délicats à établir, surtout dans un périmètre restreint. Le nombre de ces enfants, principalement âgés de 11 à 14 ans, devrait diminuer à l'horizon 2050 (-4 000). Leur effectif baisserait dans un premier temps jusqu'en 2030 au rythme de -0,4 % par an en moyenne sur la période, se maintiendrait à un niveau bas de 2030 à 2040 puis progresserait légèrement de + 0,3 % pour atteindre 77 000 en 2050.

Comme pour les 3-10 ans mais avec un léger décalage temporel, la baisse des effectifs devrait se concentrer sur le début de période, essentiellement entre 2021 et 2026.

À la rentrée 2017, le nombre moyen d'enfants par classe était de 26,8 pour les collèges publics contre 28,6 pour les collèges sous contrat.

Plus d'un Parisien sur cinq de 65 ans ou plus en 2050

S'agissant des seniors, l'exercice de projection indique que 440 000 personnes seraient âgées de 65 ans ou plus en 2050 contre 338 000 en 2013, soit une hausse de 30 % en 37 ans. C'est entre 2013 et 2030 que cet accroissement serait le plus fort (+ 99 000), avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses issues du baby-boom, nées entre 1946 et 1975. Entre 2035 et 2050, la hausse serait plus modérée. Les personnes qui atteindront 65 ans à cette période appartiennent à des générations moins nombreuses et les générations du baby-boom, nées juste

après-guerre, approcheront 90 ans et parviendront donc à des âges de forte mortalité.

L'allongement de la durée de vie dans les années futures ne va faire qu'accentuer le vieillissement de la population. Toutefois, ce phénomène resterait moins marqué à Paris qu'en Île-de-France ou en France métropolitaine. En 2050, 20 % de la population parisienne aurait 65 ans ou plus (+ 5 points depuis 2013) alors qu'au niveau régional et national, cette part attendrait respectivement 22 % (+ 8,5 points entre 2013 et 2050) et 27 % (+ 9,7 points).

Des besoins associés au vieillissement de la population

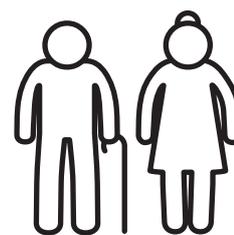
La hausse du nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus sera encore plus nette. Si les tendances démographiques se poursuivaient, le poids démographique de cette tranche d'âge au sein de la population parisienne passerait de 7,5 % en 2013, à 12 % en 2050, soit une hausse de 4,5 points en 37 ans (**figure 4**).

L'effectif de cette tranche d'âge devrait augmenter de 56 % entre 2013 et 2050, passant de 167 000 à 262 000 (soit une augmentation de 95 000 personnes). La croissance du nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus dans la capitale augmenterait très rapidement de 2022 à 2030, leur part atteindrait alors 10 % de la population, puis se poursuivrait à un rythme légèrement ralenti jusqu'en 2050.

Dans ce contexte, l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes est inéluctable et se répercute mécaniquement sur les besoins en

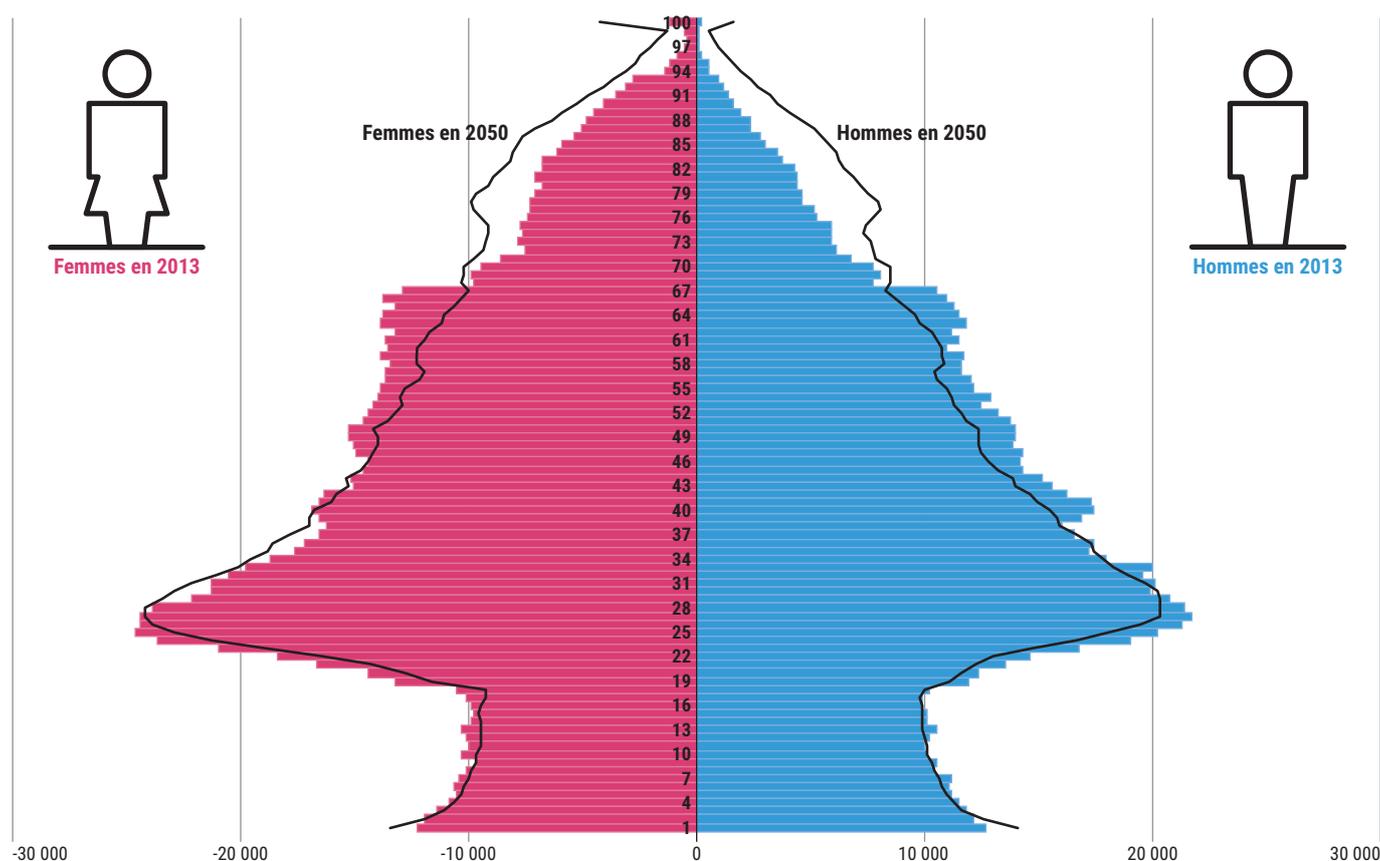
services et en équipements tels que les EHPAD, les foyers logement, les centres d'accueil de jour, les hébergements temporaires, les aides financières pour personnes âgées (APA), les soins à domicile, ainsi que les dispositifs de soutien pour les aidants.

Aujourd'hui, la ville de Paris dispose de 7 260 places en EHPAD. Rapporté au nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus, le taux d'équipement atteint un peu plus de 4 places pour 100 personnes. Ce taux est très inférieur à celui constaté en France métropolitaine, où l'offre moyenne est de 10 lits pour 100 personnes de 75 ans ou plus. Pour conserver l'offre parisienne actuelle, la création de 2 400 places à l'horizon 2030, et 4 000 d'ici 2050, seraient nécessaires. Pour atteindre l'offre nationale actuelle, il faudrait plus que doubler le nombre de lits d'ici 2030. Cependant, le coût très élevé de ces structures ne



262 000

personnes âgées de 75 ans ou plus en 2050

4 EN 2050, PLUS D'UN PARISIEN SUR QUATRE AURAIT PLUS DE 60 ANS

Source : Insee, recensement de la population 2013 et modèle Omphale 2017.

permet pas une pleine utilisation. À Paris, le reste à charge pour un pensionnaire est en moyenne de 2 700 € par mois contre 2 200 € en Île-de-France et 1 600 € en province. Au cours de l'année 2013, parmi les personnes de 85 ans ou plus qui ont quitté Paris, plus de deux sur cinq s'installent dans une structure d'accueil spécifique.

Depuis 30 ans, les politiques publiques françaises privilégient toutefois le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, ce qui rejoint le souhait de la plupart d'entre elles. Plus de neuf Parisiens sur dix de 75 ans ou plus vivent encore chez eux. En France métropolitaine, la prévalence des problèmes fonctionnels sévères augmente fortement à partir de 75 ans, ce qui peut entraîner des restrictions d'activité et remettre en question la capacité à vivre à domicile. À Paris, c'est plutôt à partir de 85 ans que les situations fonction-

nelles se dégradent significativement. Cette situation plus favorable s'explique par une espérance de vie plus longue, un niveau de vie médian plus élevé et par une plus forte densité de médecins généralistes et spécialistes. Ces facteurs peuvent influencer sur l'état de santé de la population tout au long de la vie et se traduire, aux âges élevés, par des états de dépendance différenciés.

L'enjeu actuel pour les pouvoirs publics est de favoriser l'élaboration de dispositifs d'aide et de prise en charge adaptés, dans l'optique de limiter le déclin fonctionnel et de favoriser la vie à domicile.

Dans ce cadre, et en lien avec le nombre croissant de Parisiens âgés qui vivent à domicile, les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) prennent de l'ampleur à Paris. Le taux d'équipement pour ces services est de 29 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus contre 19,5 en France. La Ville

de Paris a pour objectif, dans son nouveau plan d'actions envers les seniors, d'améliorer l'accès et le maintien dans le logement, de développer les formes d'habitat partagé ou de colocation intergénérationnelle et enfin de moderniser des dispositifs pour favoriser la vie à domicile. Un dispositif d'« EHPAD hors les murs » qui vise également à permettre le maintien à domicile et à prévenir ou gérer les risques de rupture est en cours de réflexion. Ce projet consisterait à faire bénéficier aux personnes âgées désirant vieillir chez elles, d'une téléassistance reliée 24 h/24 à l'équipe soignante de l'EHPAD et d'un accueil d'urgence en continu.

Pour comprendre

Les projections départementales 2013-2050 sont issues du modèle Omphale. Celui-ci permet de projeter d'année en année les pyramides des âges des différents territoires. La population par sexe et âge y évolue selon des hypothèses formulées sur trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Ces hypothèses purement démographiques n'intègrent pas de facteurs exogènes comme les politiques publiques. Ces projections ne peuvent donc pas être assimilées à des prévisions. Aucune probabilité n'est affectée à la réalisation de chacun des scénarios présentés ici :

- un scénario tendanciel qui prolonge les évolutions récentes sur chacune des composantes. Sauf mention contraire, les chiffres cités font référence à ce scénario.

- un scénario de « croissance haute » rassemblant les hypothèses les plus favorables à la croissance démographique concernant les trois composantes : fécondité, espérance de vie et migrations.
- un scénario de « croissance basse »

rassemblant les hypothèses les plus défavorables à la croissance démographique concernant les trois composantes : fécondité, espérance de vie et migrations.

Les hypothèses de ces trois scénarios sont les suivantes :

Paris	Scénarios		
	tendanciel	Croissance haute	Croissance basse
Naissances et décès			
Solde naturel annuel moyen 2013-2050	14 100	15 600	13 000
Espérance de vie à la naissance en 2050 (en années)			
Hommes	89,7	92,0	87,8
Femmes	92,3	94,3	90,6
Migrations			
Solde migratoire annuel moyen 2013-2050	-14 000	-13 000	-15 000

Source : Insee, recensement de la population 2013 et modèle Omphale 2017.

Pour en savoir plus

Khelladi I., Poncelet T., Trigano L. :

« [La population de Paris à l'horizon 2050 – Une population stable dont le poids au sein de la région déclinera](#) », Insee Flash Île-de-France n°20, novembre 2017.

Poncelet T., Trigano L. :

« [Même vieillissante, l'Île-de-France resterait la région la plus jeune de France métropolitaine en 2050](#) », Insee Analyses Île-de-France n°62, juin 2017.

Moreau E., Roger S. :

« [Petite enfance – Indice de synthèse des besoins d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans](#) », Apur, mars 2015.

Moreau E., Roger S. :

« [2,21 millions d'habitants à Paris au 1^{er} janvier 2015](#) », Apur, février 2018.



Directrice de la publication :

Dominique ALBA

Note réalisée par :

Issam KHELLADI (Insee Île-de-France), Emilie MOREAU, Sandra ROGER (Apur)

Cartographie et traitement statistique :

Anne SERVAIS

Photos et illustrations :

Apur sauf mention contraire

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

